

qui leur donne le titre de *Nobilissimi*, la qualification de *nobles*, prise, sous l'ancien régime, par les membres du barreau, comme par les docteurs de la Faculté, était purement honorifique et personnelle. Car elle ne leur conférait ni exemption, ni privilège d'aucune sorte et ne pouvait être transmise à leurs descendants.

Cette curieuse correspondance, publiée à Paris, en 1860, sous le titre : *De la noblesse des médecins et des avocats en France jusqu'au xviii^e siècle*, fut remarquée, non seulement parce qu'elle révélait à nos contemporains des coutumes bien oubliées de nos jours, mais aussi parce qu'on apprécia, dans ce travail, des qualités de style, que l'on rencontre rarement dans une œuvre de début.

Vers la même époque, Brouchoud forma le projet de traiter un sujet encore plus nouveau et qui, mis à exécution, eût formé le chapitre le plus intéressant de l'histoire judiciaire de notre ville. Il venait d'achever la lecture des *Mémoires de Fléchier sur les Grands Jours d'Auvergne*, dont la seconde édition avait été publiée récemment par Chéruel, et il se trouvait encore sous l'impression que lui avait faite ce récit, où le drame et l'horrible se mêlent aux plus gracieuses peintures de mœurs, quand il apprit, en même temps, que des Grands Jours avaient été tenus à Lyon, du 14 août au 30 novembre 1596, et que les registres de cette haute Cour de justice existaient encore aux Archives nationales. Or, si, en plein siècle de Louis XIV, l'histoire des Grands Jours d'Auvergne présentait tant d'intérêt, combien plus les sentences des Grands Jours de Lyon, tenus au lendemain de nos guerres religieuses de la fin du xvi^e siècle, devaient-elles nous fournir des révélations curieuses sur les mœurs de cette époque et les excès commis sous l'empire des passions politiques ou religieuses! Aussitôt, il forme le projet